

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 25 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Sulpice, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 19 juin 2013

PRÉSENTS : M. GOYARD - F. LOISY (suppléant de R. GUILLERMIN) - N. AUTUORO - M. BOUZIDI (à partir de 22h)- J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. LOISY (suppléant de M. MATHY) - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP. LUCIANI - JL. PELTIER - A. GAYDON - JP. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. DEBOURG (suppléant de P. TOLFA) - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL. JACQUET - C. FOURNIER - G. LACOSTE

EXCUSÉS : M. MATHY - R. GUILLERMIN - P. TOLFA

Secrétaire de séance : C. FOURNIER

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 40 ; Votants : 40

Le conseil communautaire reçoit François Marchal, vice-président de Bourg Ain cyclisme. A l'initiative de la Communauté de communes, le club organise samedi 20 juillet le prix cycliste de la Plaine tonique. Cette course traversera les 14 communes du territoire en empruntant un circuit de 80 km parcouru deux fois. Le départ est prévu à 14h15 route d'Etrez devant la base de loisirs. L'épreuve est classée en 1^{ère} et 2^e catégories, soit le niveau juste en-dessous du niveau professionnel. Une centaine de coureurs sont attendus. Les quatre unions commerciales (Attignat, Foissiat, Jayat-Malafretaz-Montrevel et Saint-Didier d'Aussiat) s'associent pour proposer une caravane publicitaire aux couleurs des commerces locaux. La Communauté de communes a financé l'impression d'un programme de la course diffusé avec les magazines Plaine tonique dans toutes les boîtes aux lettres du territoire. Les élus qui le souhaitent peuvent faire partie des invités de l'épreuve et suivre la course dans les voitures.

Clotilde Fournier, maire de Saint-Sulpice présente les réalisations de la commune. La peinture extérieure de la mairie a été refaite ainsi que deux logements communaux. La rénovation des appartements a été financée en partie par Cap3B. A Bellevue, la voirie et l'éclairage public ont été refaits. La commune souhaite créer un jardin du souvenir, engager la numérotation des rues, rénover l'église en accord avec l'Architecte des bâtiments de France et réfléchit à la mise en valeur de son patrimoine et chemins de randonnée.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, Clotilde Fournier et le Président saluent Georges Thévenard, ancien maire de Saint-Sulpice.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 28 MAI 2013

Le compte-rendu n'ayant pas été diffusé, l'approbation est ajournée.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 11 JUIN 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Rapport annuel d'activités 2012

Le rapport d'activités a été remis lors de la dernière séance. Il est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Un effort de rédaction est demandé aux services pour mettre davantage en perspective les réalisations, en comparant les évolutions d'une année sur l'autre. Chaque vice-président présente les actions relevant de sa délégation.

Arrivée de M. BOUZIDI.

Le montant des subventions aux centres de loisirs associatifs et leurs communes sièges ne figure pas dans le rapport d'activités. Le texte sera complété. NDLR : 44 752 euros ont été versés en 2012, 27 516 euros pour les associations et 17 236 euros pour les communes sièges.

Deux erreurs se sont glissées dans la synthèse du rapport d'activités : 521 jours d'absence sont à dénombrer pour les accidents de service (et non 521 accidents de service) et le nombre d'adolescents inscrits à l'École de musique s'élève à 73 (et non 743).

Le président salue l'action des agents au quotidien qui œuvrent pour assurer un service de qualité aux habitants du territoire.

(Adopté, unanimité)

II. Validation du plan de formation des agents de la Communauté de communes

Les lois de février 2007 sont venues renforcer et rappeler l'obligation pour tout employeur public d'établir un plan de formation. Après un premier plan réalisé pour les années 2011 et 2012, ce deuxième plan est proposé pour trois ans, de 2013 à 2015. Il intégrera les nouvelles catégories d'actions de formation, les actions de formation réalisables dans le cadre du DIF (Droit individuel à la formation). Il recensera les actions correspondant aux besoins identifiés au moment de son élaboration et sera adaptable en fonction de l'évolution des priorités.

Le plan de formation 2013-2015 s'articule autour de trois grandes orientations :

- Améliorer la gestion de nos ressources humaines et renforcer l'engagement des agents
- Garantir la sécurité sous tous ses aspects
- Mettre en œuvre les actions issues du projet de territoire et intégrer l'esprit de la démarche

Le plan de formation 2012-2015 a reçu un avis favorable du Comité technique paritaire le 12 juin 2013. Il sera complété par un guide de la formation en cours d'élaboration.

(Adopté, unanimité).

III. Adhésion volontaire d'une collectivité au Centre de gestion

Madame la Présidente du Syndicat mixte Avenir Dombes Saône sollicite l'adhésion de sa collectivité au Centre de gestion. Cette adhésion n'étant pas de droit, le conseil communautaire doit se prononcer sur cette demande.

(Adopté, unanimité).

IV. Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du siège de la Communauté de communes

La Direction générale de la Communauté de communes occupe actuellement 70% des locaux de l'Hôtel de ville et participe dans la même proportion aux charges de fonctionnement (eau, chauffage). Le bâtiment étant ancien, il devient nécessaire de le rénover et de le mettre aux normes. Il doit aussi être agrandi pour accueillir dans de bonnes conditions les services communautaires qui se sont étoffés en raison des nouvelles réglementations. L'opération d'extension-restructuration devra permettre de répondre aux besoins futurs et immédiats de la Communauté de communes et dans une moindre mesure à ceux de la commune de Montrevel.

Il est proposé d'adopter le montage juridique qui permettra de conférer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de communes, tout en sécurisant la réalisation des travaux et l'utilisation durable du bâtiment de l'Hôtel de ville. Il s'agirait de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Montrevel et la Communauté de communes, puis un bail emphytéotique administratif et enfin une convention de mise à disposition de la partie occupée par notre Etablissement. Ainsi, la Communauté de communes obtiendra un droit réel sur le bâtiment pour une durée maximale de 99 ans.

La commune de Montrevel s'est prononcée favorablement sur le dossier, tout comme le bureau.

(Adopté, unanimité).

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ

Multi-accueil « Câlins et trottinettes » à Confrançon : avenant de prolongation de la convention d'objectifs et de financement signé avec la Caisse d'allocations familiales

La Communauté de communes a signé une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour une durée de trois ans. Elle a demandé une reconduction de cette convention qui est arrivée à son terme le 31 décembre 2012. Les CAF sont en attente de nouvelles règles de gestion émanant de la Caisse nationale. Compte tenu de la convention devenue caduque, il est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant de prolongation à la convention nécessaire au versement de la prestation de service.

(Adopté, unanimité).

EDUCATION JEUNESSE SPORT CULTURE

Convention avec la commune de Montrevel pour les locaux de la Mission locale jeunes

La Mission locale jeunes se trouve trop à l'étroit dans les locaux mis à disposition au Pôle enfance jeunesse. Elle pourrait être transférée à la Maison des remparts, au 2^e étage, dans les locaux laissés libres par l'IRAP et les Jardins de Cocagne. Une convention doit être conclue avec la commune de Montrevel, propriétaire des locaux pour la location d'une surface de 100 m², comprenant une salle de réunion, deux bureaux, des sanitaires et un couloir. Outre le loyer annuel net de 11 000 euros, la Communauté de communes supportera les charges locatives (électricité, eau, gaz) au prorata des surfaces louées. La convention prendra effet au 15 juillet pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction.

(Adopté, unanimité).

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

I. Parc d'activités Attignat-Bourg Nord : rétrocession de la voirie et des espaces verts à la commune d'Attignat

En bureau du 13 novembre 2012, les élus ont décidé que la voirie et les espaces verts des parcs d'activités intercommunaux seraient transférés aux communes au fur et à mesure de la commercialisation des terrains et que les situations antérieures seraient régularisées. Pour le parc d'activités Attignat-Bourg Nord, il est proposé de rétrocéder à la commune 10 828 m² de voirie et 6 119 m² d'espaces verts. Les parcelles seront cédées moyennant l'euro symbolique à la commune d'Attignat en vue de leur classement dans le domaine public communal. Avant le transfert effectif, l'éclairage public et les voiries internes seront remis à niveau.

(Adopté, unanimité).

II. Parc d'activités de Cras-sur-Reyssouze : rétrocession des espaces verts à la commune de Cras-sur-Reyssouze

Pour ce parc d'activités, la commercialisation des terrains est en cours. La rétrocession de la voirie et des réseaux a déjà eu lieu en 2010. Il convient de la compléter par le transfert des espaces verts constitués principalement des lagunes et du bassin de rétention des eaux pluviales. La convention conclue avec la commune de Cras-sur-Reyssouze pour l'entretien des lagunes n'a plus lieu d'être après la rétrocession des parcelles. Les terrains représentent une superficie de 9 646 m² et seront cédés moyennant l'euro symbolique pour classement dans le domaine public communal. Le transfert sera effectif une fois que la Communauté de communes aura terminé l'ensemble des aménagements en cours.

(Adopté, unanimité).

ENVIRONNEMENT

Convention à conclure entre la Communauté de communes et la maison de retraite pour l'élimination des déchets médicaux

Les déchets d'activités de soins à risque infectieux apportés en déchetterie sont transférés à la maison de retraite de Montrevel et collectés par une société agréée par l'Agence régionale de santé pour être traités dans une filière adaptée. Le rythme de collecte est établi à un enlèvement hebdomadaire. Il est proposé de formaliser cette pratique par une convention. Etant donné le volume réduit de déchets, aucune participation financière n'est demandée à la Communauté de communes.

(Adopté, unanimité)

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Agenda

- Prochain conseil communautaire : mardi 23 juillet à 18h à la base de loisirs (maison des loisirs)
- Marchés nocturnes : vendredis 19 juillet et 9 août devant la mairie à Montrevel et le mardi 30 juillet à la base de loisirs suivi d'une guinguette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance,
Clotilde Fournier

Le Président,
Jean-Pierre Roche

